

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/12/Add.5

18 septembre 1995

(95-2712)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DEVELOPPES MEMBRES

Addendum

Communautés européennes et leurs Etats membres

Suite à la demande adressée par le Conseil des ADPIC aux pays développés Membres, comme convenu à sa réunion du 24 mai 1995 (IP/C/M/2, paragraphe 53), afin qu'ils fournissent des renseignements sur leurs programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC, les Communautés européennes et l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni ont fait parvenir au Secrétariat des communications sur leurs activités de coopération technique. Ces communications sont reproduites dans le présent addendum.

Les renseignements concernant les activités de coopération technique des autres Etats membres des Communautés européennes seront communiqués dans des suppléments au présent document.

PROGRAMMES GERES PAR LA COMMUNAUTE

Programmes achevés

I. République populaire de Chine: programme de formation en matière de propriété industrielle

i) Durée

Le contrat a été conclu pour la période 1992-1994.

ii) Objectifs généraux du programme

- développer la coopération CE/RPC dans le domaine de la propriété industrielle;
- améliorer le système de protection de la propriété industrielle en RPC;
- promouvoir le commerce entre la RPC et la CE.

II. Programme régional concernant la propriété industrielle (RIPP) pour les pays du programme PHARE

Pays concernés: tous les pays du programme PHARE

1) Durée

Période de deux ans 1992-1994.

2) Objectifs généraux du programme

- programme de formation destiné au personnel des offices nationaux, couvrant les différents aspects du travail d'un office des brevets;
- mise au point de logiciels communs pour améliorer l'efficacité des examinateurs et du personnel administratif dans les offices nationaux de ces pays et faciliter l'accès du public aux renseignements sur les brevets;
- modernisation de la documentation;
- promotion de la sensibilisation, publications;
- coopération interoffices;
- assistance technique par le biais de missions;

PHARE

Pays concernés

Le programme de modernisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle et industrielle dans les pays du programme PHARE est conçu comme un programme régional. Il vise tous les pays du programme PHARE (Albanie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne,

République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie). Il consiste en deux programmes d'assistance technique sur les DPI (droits de propriété intellectuelle): le programme régional concernant la propriété industrielle et le programme régional concernant la protection du droit d'auteur.

Programme régional concernant la propriété industrielle

1) Durée

Le programme, commencé en 1995 et se terminant en juin 1997 (soit une durée de deux ans et demi), est un prolongement du programme 1992-1994.

2) Objectifs généraux du programme

- améliorer la protection des brevets et des marques;
- amener la qualité de la protection de la propriété industrielle à un niveau similaire à celui de la protection qui existe dans l'Union européenne;
- faciliter l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale aux principales conventions internationales sur la propriété industrielle, y compris la Convention européenne sur les brevets;
- améliorer les institutions nationales chargées des systèmes de protection de la propriété industrielle et aider à créer de telles institutions dans les pays où il n'existe pas encore de cadre approprié;
- promouvoir la coopération régionale entre les pays partenaires dans le domaine de la propriété industrielle.

3) Description du programme

Les objectifs spécifiques du programme peuvent se résumer en trois points:

i) Formation

Cours et séminaires de formation pour le personnel des institutions nationales et les professionnels en matière de brevets (juges, avocats et autres spécialistes).

ii) Technologie de l'information

Mise au point de logiciels pour administrer les procédures relatives aux brevets et aux marques.

iii) Documentation, informations sur les brevets, coopération interoffices, assistance technique

Modernisation des centres de documentation de manière à permettre la recherche de nouveautés aux moindres frais, notamment en complétant les systèmes papier par des CD-ROM et l'accès direct aux bases de données commerciales;

Promotion de la sensibilisation aux questions de la propriété industrielle dans la région grâce à des colloques internationaux et à la publication des descriptions de brevets et des marques sur CD-ROM;

Développement de la coopération régionale par le biais d'un programme d'échanges faisant intervenir les offices de la région;

Assistance technique concernant la description des projets, les appels d'offres, la mise en oeuvre, les conseils juridiques et institutionnels, le programme de travail et l'évaluation des résultats.

Programme régional concernant la protection du droit d'auteur

1) Durée

Le programme a commencé le 1er septembre 1994 et se terminera le 31 août 1996, soit une durée de deux ans.

2) Objectifs généraux du programme

- faciliter la mise en oeuvre en Europe centrale et orientale d'un niveau de protection de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits d'exécution et protection contre piratage) similaire à celui qui existe dans l'Union européenne et faciliter l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale aux conventions internationales pertinentes;
- aider à créer et à développer l'industrie culturelle de manière à encourager l'investissement national et étranger dans ce secteur;
- faciliter et garantir la libre circulation des oeuvres et représentations culturelles entre l'Europe centrale et orientale et l'Union européenne.

3) Description du programme

Les objectifs spécifiques du programme se résument en trois points:

i) Assistance technique pour la réforme du cadre institutionnel et législatif

Dans le but de mettre en place un système efficace de protection juridique et un cadre institutionnel adéquat, une assistance sera fournie pour faciliter le processus de réorganisation et de modernisation des institutions existantes telles que sociétés de perception des droits d'exécution, organismes culturels et associations d'artistes créateurs, industries culturelles et organismes luttant contre le piratage.

Des juristes aideront les autorités concernées à élaborer et/ou réformer les législations et réglementations pertinentes, en tenant compte de la législation de l'UE et de ses Etats membres, et l'assistance juridique facilitera en outre l'adhésion aux conventions internationales régissant ce domaine.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur le développement du savoir-faire de ceux qui sont chargés de protéger le droit d'auteur et les droits d'exécution ainsi que sur la promotion de la sensibilisation des médias aux questions de propriété intellectuelle (presse, TV, radio).

ii) Formation et sensibilisation

La formation sera destinée au personnel des institutions (fonctionnaires des ministères, magistrats, juristes, personnel des douanes, universitaires) et au personnel des sociétés de perception des droits. Elle sera concentrée sur la terminologie, l'informatique et la bureautisation.

iii) Documentation et logiciel

Le programme financera la fourniture des documents et logiciels appropriés, à savoir: textes de la législation de l'UE (directives, réglementations, propositions et jugements), textes des législations nationales pertinentes des Etats membres de l'UE cités, statuts et règlements des sociétés de perception des droits d'exécution, matériel concernant les séminaires organisés dans le cadre du programme et ouvrages sur les droits de propriété intellectuelle.

ANASE

Pays concernés

Le programme d'assistance technique pour les pays de l'ANASE comporte un élément régional et des éléments nationaux et vise les pays suivants: Brunéi, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Programme CE-ANASE concernant les brevets et les marques

1) Durée

Le programme a été officiellement lancé le 13 septembre 1993 et devrait durer trois ans.

2) Objectifs généraux du programme

Améliorer les compétences techniques et le cadre juridique dans le domaine des brevets et des marques dans la région de l'ANASE. Le but premier est d'accroître les compétences (renforcement des institutions) dans les offices de protection de la propriété industrielle de la région par l'échange d'experts et l'organisation de séminaires et d'ateliers.

S'attacher à informer les entreprises locales et autres usagers locaux des avantages qu'ils pourraient tirer d'un environnement amélioré en matière de brevets et de marques. L'industrie européenne est étroitement associée à cette partie du programme.

S'adresser aux hauts fonctionnaires des pays de la région. Le programme tiendra compte de l'expérience européenne dans ce domaine et servira à maintenir l'intérêt politique en faveur d'une amélioration de l'ensemble du cadre régissant la propriété industrielle.

3) Description du programme

Le programme vise à l'obtention de résultats tangibles grâce au partage d'informations et de données d'expérience et à la mise en place d'un processus de coopération régionale dans le domaine des droits de propriété industrielle. Les aspects régionaux contribueront au développement uniforme des systèmes de protection des brevets et des marques dans les pays visés et limiteront le chevauchement des travaux dans ce domaine hautement spécialisé. Le

partage des coûts est possible grâce à la coopération dans le domaine de la documentation, dans l'organisation de la procédure de délivrance des brevets et d'enregistrement des marques, la publication, etc., ce qui donne en outre davantage de facilité à l'industrie européenne pour opérer dans les pays de l'ANASE.

Les activités plus spécifiques sont les suivantes:

- élaboration de plans de modernisation pour les offices nationaux;
- établissement d'une base données commune sur la propriété intellectuelle;
- production de certains documents et publications communs;
- mise au point de la législation sur les droits de propriété intellectuelle, y compris les règles et réglementations s'y rattachant;
- informatisation de l'administration des procédures et services de délivrance des brevets;
- élaboration de directives communes concernant les procédures.

TACIS

Pays concernés

Le programme Tacis concernant les droits de propriété intellectuelle s'applique à tous les pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI): Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Dans le domaine des droits d'auteur, le programme s'applique essentiellement à la Fédération de Russie mais aussi dans une certaine mesure à l'Ukraine, au Bélarus et au Kazakhstan. Les activités pourraient s'étendre à d'autres Etats indépendants de l'ex-URSS sur la base de l'expérience acquise dans la Fédération de Russie. Toutefois, tous les pays de la CEI prennent part à l'assistance technique concernant la propriété industrielle.

Projet d'assistance technique à la Fédération de Russie dans le domaine du droit d'auteur

1) Durée

Le contrat est conclu pour une période de deux ans qui commencera au deuxième semestre de 1995.

2) Objectifs généraux du programme

Etablir un cadre législatif approprié pour la protection de la propriété intellectuelle compte tenu du fait que la Russie a l'intention de se doter, en l'espace de cinq ans, d'un niveau de protection similaire à celui qui existe dans l'UE.

Etablir un cadre administratif approprié pour la protection de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire un cadre similaire à celui qui existe dans l'UE.

Etablir des mécanismes appropriés pour faire respecter les droits dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire des mécanismes similaires à ceux qui existent dans l'UE.

3) Description du programme

Les principales activités prévues dans le cadre du programme sont les suivantes:

- mise à disposition des compétences de l'UE pour procéder à un examen du système actuel de protection des droits de propriété intellectuelle existant dans les quatre pays concernés et élaborer un plan stratégique pour la constitution du cadre législatif de l'appareil administratif, et des moyens de protection des droits (six mois de travail);
- mise à disposition des compétences de l'UE afin de fournir une assistance continue au Ministère de la justice pour l'élaboration dans le domaine des droits de propriété intellectuelle d'une législation appropriée qui tiendra compte du fait que la Fédération de Russie a l'intention de s'aligner sur le niveau de protection existant dans l'UE (12 mois de travail);
- mise à disposition des compétences de l'UE afin de fournir une assistance continue à la RAO, à la Confédération des syndicats de réalisateurs de fils et aux associations professionnelles pour établir des sociétés de perception des droits efficaces (12 mois de travail) tout en sensibilisant les auteurs à l'importance des enjeux;
- mise à disposition des compétences de l'UE afin de développer des bases de données et des systèmes CD-ROM appropriés pour les services d'information dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle (neuf mois de travail);
- mise à disposition des compétences de l'UE pour lancer une campagne de sensibilisation du public au problème de la protection de la propriété intellectuelle (six mois de travail);
- mise à disposition des compétences de l'UE pour la réalisation de programmes de formation, dans certains centres régionaux, à l'intention des fonctionnaires chargés de faire respecter les droits, c'est-à-dire les magistrats, les agents de police, les agents des douanes, etc. (neuf mois de travail);
- soutien de l'UE pour que des fonctionnaires russes puissent effectuer des voyages d'étude auprès d'organisations basées dans l'UE qui exercent une activité dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle;
- aide au développement du matériel informatique et du logiciel.

Projets d'assistance technique concernant la propriété industrielle

A. Aide à la protection des brevets et des marques en Ukraine

1) Durée

Le contrat a été signé en novembre 1994 et conclu pour une période de 24 mois.

2) Objectifs généraux du programme

- assurer un niveau élevé de protection de la propriété industrielle en Ukraine, créant ainsi les conditions nécessaires à une économie de marché;
- renforcement général de l'administration chargée du système de protection de la propriété intellectuelle (Office ukrainien des brevets), du centre d'examen des brevets, de la bibliothèque technique.

3) Description du programme

Les principales activités prévues dans le cadre du programme sont les suivantes:

- élaboration et mise en oeuvre d'un plan de développement pour l'Office ukrainien des brevets;
- formation du personnel de l'Office pour tout ce qui concerne la législation en matière de brevets et de marques, la procédure de délivrance des brevets et l'examen du droit matériel de brevetabilité;
- informatisation des procédures de délivrance des brevets et d'enregistrement des marques;
- établissement d'un fonds de documentation minimum.

B. Aide à la protection de la propriété industrielle en Ouzbékistan

1) Durée

Le contrat a été signé en février 1995 et conclu pour une période de 18 mois.

2) Objectifs généraux du programme

Le programme est destiné à assurer un niveau élevé de protection de la propriété industrielle en Ouzbékistan:

- renforcement des administrations chargées du système de protection de la propriété intellectuelle (essentiellement l'Office ouzbek des brevets);
- maintien des activités administratives et techniques de l'Office ouzbek des brevets à un niveau minimum et préparation en vue de la participation à l'Office eurasiatique des brevets.

3) Descriptif du programme

Les principales activités prévues dans le cadre du programme sont les suivantes:

- élaboration de lois et réglementations;
- conseil et assistance pour la modernisation de la structure de l'office des brevets;

- programme de formation destiné au personnel de l'office des brevets et aux avocats s'occupant des questions de brevets;
- automatisation des procédures concernant les brevets et les marques;
- diffusion de la documentation et de l'information sur les brevets;
- programme de sensibilisation aux questions de propriété industrielle.

C. Première partie du Programme de renforcement de la protection de la propriété industrielle dans les pays de la CEI (en préparation)

1) Durée

Le contrat sera signé en 1995 et conclu pour une période d'au moins 12 mois.

2) Objectifs généraux du programme

- assurer un niveau élevé et identique de protection de la propriété industrielle dans les pays de la CEI, en particulier en créant l'Office eurasien des brevets;
- aider à l'adaptation des législations régionales et nationales dans l'optique de la Convention sur le brevet eurasien;
- aider à l'adaptation des autres législations nationales concernant la propriété industrielle;
- créer et développer des systèmes protégeant la propriété industrielle au niveau régional pour les brevets (Office eurasien des brevets) et au niveau national pour d'autres droits de propriété industrielle.

3) Description du programme

L'Office européen des brevets envisage de diviser le programme en deux parties:

- conseil et assistance pour la création de L'OFFICE EURASIEN DES BREVETS, y compris l'assistance technique, la formation, la publication des brevets sur CD-ROM, l'administration de la procédure basée sur le logiciel commun mis au point dans le cadre du programme régional PHARE concernant la protection de la propriété industrielle;
- développement des services nationaux chargés de la protection de la propriété industrielle, y compris l'assistance technique, la formation régionale et locale, l'informatisation de la gestion administrative et financière des procédures.

Macao

UE-MACAO: Programme concernant la propriété industrielle

1) Durée

Le programme durera 24 mois et devrait commencer en 1995.

2) Objectifs généraux du programme

- réformer les systèmes de propriété industrielle de Macao;
- élaborer et mettre à jour la législation ainsi que ses règles et règlements d'application;
- aider à la mise en place et à la modernisation de l'institution et des structures administratives chargées de la mise en oeuvre de la nouvelle législation sur la propriété industrielle;
- améliorer les compétences professionnelles du personnel des structures administratives locales;
- aider à la formation de juristes et de fonctionnaires chargés de faire respecter les DPI;
- promouvoir la sensibilisation et l'initiation aux questions de propriété industrielle.

3) Description du programme

Les objectifs spécifiques du programme peuvent se résumer en trois points:

i) Législation

L'assistance juridique consistera à donner des conseils pour l'élaboration de la législation, notamment en ce qui concerne les brevets, les modèles d'utilité et la protection des dessins et modèles industriels, en accordant une importance particulière à l'harmonisation et à la conformité au GATT/ADPIC. En outre, il sera procédé à l'étude comparative du projet de législation de Macao, des normes internationales et des règlements de l'UE.

ii) Administration

Une analyse de l'état actuel des structures administratives servira à élaborer un plan de modernisation en déterminant les besoins face à la nouvelle situation législative à Macao. Ce plan concernera les domaines suivants: formation du personnel d'encadrement, formation du personnel chargé des examens et des tâches administratives, formation de juristes et du personnel chargé des questions juridiques, formation du personnel technique, informatique et automatisation et, enfin, élaboration et fourniture d'ouvrages et de documents sur la propriété intellectuelle.

iii) Moyen de faire respecter les droits

Ce point concerne toutes les organisations et structures existantes qui sont chargées de l'application des lois sur la propriété intellectuelle et, en particulier, les juges, le personnel des douanes et les services chargés de la répression du piratage et de la contrefaçon. Des séminaires de formation, des ateliers et des colloques spéciaux seront organisés pour favoriser l'échange de renseignements et de savoir-faire entre les structures pertinentes.

AUTRICHE

L'Autriche n'a pas effectué de paiement de transfert à proprement parler au titre de la coopération financière prévue à l'article 67 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Elle organise toutefois des cours de formation dans le cadre de l'OMPI au titre de la coopération technique. En 1994, des participants originaires du Brésil, de la Malaisie et du Mexique ont suivi ces cours. Les principes concernant l'accès aux renseignements et à la documentation sur les brevets ainsi que la procédure de délivrance des brevets sont expliqués pendant ces séminaires.

En outre, l'Office autrichien des brevets est, pour plusieurs pays en développement, l'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen international. A ce titre, l'Office autrichien des brevets a reçu, en 1994, 265 demandes de recherche émanant des pays suivants: la République de Corée, la Hongrie, le Brésil et la Roumanie. Il a également reçu 121 demandes d'examen préliminaire.

Par ailleurs, le programme de recherche à l'intention des pays en développement qui existe depuis 1975 s'est poursuivi en 1994. Dans le cadre de ce programme, l'Autriche a apporté des solutions techniques à des questions spécifiques et a donc contribué à développer le transfert de technologie vers les pays en développement, en s'appuyant sur la documentation réunie par l'Office autrichien des brevets ainsi que sur des renseignements tirés de bases de données externes. En 1994, 71 rapports de recherche ont été élaborés sur des questions posées par les pays en développement suivants: la République du Kenya, la Malaisie et la République socialiste démocratique de Sri Lanka.

Les dépenses liées aux séminaires susmentionnés se sont élevées à 163 000 schillings autrichiens en 1994. Elles devraient atteindre 288 000 schillings autrichiens en 1995.

L'Office autrichien des brevets élabore des rapports de recherche conformément au paragraphe 2 de l'article 57 de la Loi sur les brevets ("Patentgesetz") contre remboursement des frais.

DANEMARK

Lituanie

1) Durée

Le projet a commencé en 1992 et s'achèvera le 1er novembre 1995.

2) Objectifs généraux du programme

- aide à la Lituanie dans le cadre de la mise en oeuvre des nouvelles lois sur les DPI;
- formation d'experts lituaniens en brevets et en marques;
- formation d'experts lituaniens en bureautique et assistance fournie à la Lituanie pour la mise en oeuvre d'un plan de bureautisation.

3) Description du programme

Les objectifs spécifiques du programme peuvent se résumer en deux points:

i) Législation

L'Office danois des brevets a fourni une assistance juridique et un soutien en matière de formation à l'Office lituanien des brevets. La Loi lituanienne sur les brevets et la Loi sur les marques sont entrées en vigueur le 1er février 1994 et le 1er octobre 1993, respectivement.

ii) Questions organisationnelles

L'Office danois des brevets et l'Office européen des brevets ont travaillé en collaboration avec l'Office lituanien des brevets pour élaborer un plan visant à améliorer l'organisation de ce dernier. Globalement, ce plan comporte des propositions dans les domaines suivants: structure organisationnelle, besoins d'équipement technique, personnel et formation, et budgets prévus pour la première période de cinq ans.

L'Office danois des brevets a également prêté assistance à l'Office lituanien des brevets pour lancer l'appel d'offres concernant l'installation d'un réseau informatique et pour mettre en oeuvre un plan de bureautisation.

4) Autres questions

En novembre 1994, une conférence a été organisée à Vilnius pour faire mieux comprendre ce que représentait la propriété industrielle; les représentants de l'Office danois des brevets ont, entre autres choses, donné des exemples montrant l'utilité et l'importance des renseignements sur les DPI.

Activités d'assistance technique et de coopération d'importance secondaire (résumé)

1. Activités bilatérales

i) 1994

- soutien apporté à la Lettonie pour la mise en oeuvre d'un plan d'automatisation;
- conseils à des experts bulgares et roumains au sujet des renseignements sur la propriété industrielle et des services aux entreprises (financés par PHARE/RIPP);

ii) 1995

- aide à l'Albanie pour rédiger un appel d'offres concernant l'automatisation;
- poursuite des activités d'assistance à la Lituanie (formation d'experts).

2. Activités multinationales

i) 1994

- organisation, en Lituanie, d'un séminaire sur la propriété industrielle avec la collaboration de l'Office européen des brevets et de l'Office lituanien des brevets;
- accueil d'un séminaire d'une semaine à l'intention d'experts originaires des pays de l'ANASE et de la Chine, organisé en collaboration avec l'Office européen des brevets;
- formation d'experts africains et asiatiques dans le cadre du projet de coopération pour le développement de l'OMPI;
- coordination technique et supervision du programme de logiciel commun RIPP en collaboration avec l'Office européen des brevets;
- participation à une mission d'experts de haut niveau dans les pays de l'ANASE et à un colloque régional de l'ANASE.

ii) 1995

- Poursuite du projet de logiciel commun RIPP.

Programmes d'assistance technique - Protection des variétés végétales

I. PROJETS

Estonie

Renseignements sur le programme de coopération Danemark/Estonie dans le secteur des semences du point de vue de la protection des variétés végétales.

Ce programme de coopération englobe un certain nombre d'activités et prévoit notamment la participation de sociétés privées au Danemark et en Estonie. La coordination du projet a été assurée par Danagro Adviser A/S.

1) Durée

De novembre 1993 à décembre 1994.

2) Objectifs généraux du programme

- conférences sur la législation danoise relative aux semences, y compris la protection des variétés végétales;
- cours de formation dans les domaines de l'essai des semences, l'essai des variétés et la certification des semences;
- étude du secteur des semences.

3) Description du programme

i) Législation

Un certain nombre de conférences consacrées à la législation relative aux semences ont été données au Danemark à l'intention de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture estonien.

Un séminaire sur la législation relative aux semences et l'examen technique des variétés végétales à des fins de protection a été organisé à Tallinn à l'intention d'un certain nombre de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture estonien.

ii) Cours de formation

Essai des semences

Un stage de formation d'une semaine portant sur l'essai des semences a été organisé pour quatre fonctionnaires du Centre estonien d'essai des semences.

Essai des variétés

Un cours de formation de deux semaines a été organisé à l'intention de cinq fonctionnaires estoniens. Le cours offrait, entre autres choses, une formation concernant les examens pratiqués sur les variétés pour déterminer la distinction, l'homogénéité et la stabilité, critères sur lesquels il convient de se fonder pour protéger des variétés nouvelles.

Certification des semences

Un cours de formation d'une semaine a été organisé pour deux fonctionnaires estoniens.

iii) Etude du secteur des semences

Il a été procédé à une étude du marché estonien des semences portant notamment sur les essais des variétés, la production des variétés végétales et l'amélioration des conditions du marché; elle a donné lieu à un voyage d'étude d'une semaine et demie en Estonie.

II. AUTRES ACTIVITES

Visites

Une assistance est fournie à un certain nombre de personnes originaires d'autres pays au cours de visites qui ont la plupart du temps pour objet l'examen technique de variétés végétales nouvelles.

Ces visites durent le plus souvent de un à deux jours et ne constituent pas des stages de formation à proprement parler.

Renseignements écrits

Les visites donnent également l'occasion de fournir des renseignements sur la législation relative à la protection des variétés végétales ainsi que sur l'examen technique des variétés végétales. Ces renseignements répondent à un certain nombre de demandes présentées par écrit, qui ont souvent un caractère plus général.

FINLANDE

Les programmes de coopération de la Finlande dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été plutôt modestes du point de vue financier. Toutefois, si l'on tient compte des activités de formation et de consultation proposées, certains éléments de la coopération de ces dernières années méritent d'être mentionnés. La Finlande a apporté son aide et son soutien aux Etats baltes et à la Russie, en particulier à la ville de Saint-Petersbourg, qui désiraient créer un nouveau système de propriété intellectuelle. Elle a également participé aux travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

La Direction générale des brevets et de l'enregistrement a organisé et continue à organiser des activités de formation dans le cadre du programme de formation de l'OMPI. La formation dispensée en Finlande consiste en des sessions d'information sur le système de propriété intellectuelle en général et sur celui des pays nordiques en particulier. Les participants à ces programmes venaient d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

La Direction générale des brevets et de l'enregistrement a mené des consultations auprès de l'Office estonien des brevets. La Finlande a contribué à la réforme de la législation estonienne relative aux droits de propriété intellectuelle. Le projet de facilitation de la réforme comprenait une formation approfondie des fonctionnaires de l'Office estonien des brevets et des consultations.

La Direction générale des brevets et de l'enregistrement et la Mairie de la ville de Saint-Petersbourg ont conclu un accord de coopération mutuelle concernant les droits de propriété industrielle. Cet accord vise à favoriser la poursuite des efforts en matière de valorisation et de protection des droits de propriété industrielle en Russie. La coopération a essentiellement porté sur la formation et l'échange de renseignements concernant les droits de propriété industrielle, leur protection juridique et leur commercialisation. Le Ministère finlandais du commerce et de l'industrie a également soutenu le projet financièrement.

ALLEMAGNE

Ministère fédéral de l'économie

A. Les mesures suivantes ont été prises en 1994 dans le cadre des activités de coopération technique entre l'Office allemand des brevets à Munich et les offices des brevets de l'étranger, dans le domaine des droits de propriété intellectuelle:

1) Mesures dans le domaine de l'assistance technique:

- projet visant à promouvoir la législation en matière de brevets en République populaire de Chine;
- projet visant à apporter un soutien à la République de Slovénie en matière de formation et de perfectionnement dans le domaine des droits de propriété intellectuelle;
- projet visant à promouvoir les droits de propriété intellectuelle en Thaïlande.

2) Activités bilatérales:

- voyage pour activités de recherche de quatre semaines en Allemagne, en septembre 1994, d'un employé de l'Office national vietnamien de la propriété industrielle;
- voyage d'information de trois semaines effectué par six fonctionnaires de pays en développement (Ethiopie, Botswana, Gambie, Bangladesh, Népal et Panama);
- échange de résultats de recherche et d'examen avec sept pays (Thaïlande, Chine, Mongolie, Fédération de Russie, République de Hongrie, République de Croatie et République de Slovénie);
- échange d'informations et de données d'expérience avec onze pays (République de Bulgarie, République slovaque, République tchèque, République de Pologne, République de Croatie, Fédération de Russie, Ukraine, République du Bélarus, République du Kazakhstan, Estonie et Mongolie).

3) Activités multilatérales:

En coopération avec l'OMPI:

- cours de perfectionnement de quatre semaines à l'intention de quatre examinateurs des brevets de l'Office des inventions de la République populaire démocratique de Corée;
- cours de perfectionnement d'une semaine à l'intention de deux examinateurs des marques de commerce de l'Office albanien des brevets et des marques de commerce;
- voyage d'information de trois semaines effectué par six fonctionnaires de pays en développement (Ethiopie, Botswana, Gambie, Bangladesh, Népal et Panama).

B. Les mesures suivantes seront ou ont été prises en 1995 dans le cadre des activités de coopération technique entre l'Office allemand des brevets à Munich et les offices des brevets de l'étranger dans le domaine des droits de propriété intellectuelle:

1) Mesures dans le domaine de l'assistance technique:

- achèvement pour le 30 juin 1995 du projet avec la République populaire de Chine;
- poursuite des autres projets de coopération.

2) Activités bilatérales:

- voyage d'information d'une semaine effectué par des examinateurs des marques de commerce de l'Institut turc des brevets en février 1995;
- cours de perfectionnement de trois semaines à l'intention d'un examinateur des brevets de l'Office de la propriété intellectuelle de la République de Corée, en avril 1995;
- voyage d'information de trois semaines effectué par onze fonctionnaires de pays en développement en septembre 1995;
- échange de résultats de recherche et d'examen avec sept pays (Thaïlande, Chine, Mongolie, Fédération de Russie, République de Hongrie, République de Croatie et République de Slovénie); un échange avec l'Office de la propriété intellectuelle de la République slovaque est en cours de préparation;
- échange de renseignements et de données d'expérience avec 12 pays (République de Bulgarie, République slovaque, République tchèque, République de Pologne, République de Croatie, Fédération de Russie, Ukraine, République du Bélarus, République du Kazakhstan, Estonie, République de Corée et Mongolie).

3) Activités multilatérales:

En coopération avec l'OMPI:

- visite de deux semaines effectuée par un expert de l'Office allemand des brevets à l'Office albanais des brevets et des marques de commerce, en janvier 1995;
- cours de perfectionnement d'une semaine à l'intention de deux examinateurs des marques de commerce de l'Office des brevets de la République d'Albanie, en mars 1995;
- voyage d'information de trois semaines effectué par onze fonctionnaires de pays en développement en septembre 1995.

Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques

En outre, le Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques met à la disposition du Centre du commerce international (CCI) une somme maximale de 1,5 million de DM (crédits d'engagement) prélevée sur son fonds multilatéral d'affectation spéciale pour 1995. Le CCI peut proposer, dans le cadre des propositions qui seront présentées pour la promotion du commerce dans les pays en développement, des mesures contribuant à l'accomplissement des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

ROYAUME-UNI

On trouvera ci-après un résumé des activités du Royaume-Uni en 1994/1995, qui montre le large éventail des services fournis ainsi que des bénéficiaires. Les détails des principales activités entreprises en 1994 et prévues pour 1995 sont indiqués dans les *annexes*.

a) Projet de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)

Ce projet triennal, axé sur les brevets, est financé par l'Union européenne et administré par l'Office européen des brevets, les salaires du personnel britannique étant pris en charge par l'Office des brevets du Royaume-Uni. En Malaisie, des examinateurs principaux des brevets ont assuré la formation professionnelle d'examineurs malaisiens.

b) Indonésie

Un examinateur principal des brevets a effectué pendant 20 jours en 1994 une mission d'experts pour l'OMPI au cours de laquelle il a présenté, devant des examinateurs indonésiens, des exposés sur le droit du brevet et les procédures de recherche et d'examen, et a donné des orientations concernant un projet de manuel d'examen. En outre, la Direction des marques de l'Office des brevets du Royaume-Uni a fourni à l'Indonésie des manuels et du matériel didactique; elle a aussi organisé un cours de formation animé par un ancien haut fonctionnaire retraité. Ces activités ont été menées sous les auspices de l'OMPI avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

c) Malaisie

La Direction des marques a aussi expliqué les fonctions juridiques et administratives de l'enregistrement des marques de commerce dans le cadre d'une mission de l'OMPI en Malaisie organisée avec l'aide du PNUD; une autre mission portant sur les questions liées aux dessins industriels est à l'étude.

d) Inde

En 1994-1995, des examinateurs se sont rendus en Inde dans le cadre de trois missions d'experts organisées par l'OMPI en coopération avec le gouvernement indien et la Confédération des industries indiennes et avec l'aide du PNUD. La première mission avait pour objet la promotion du système des brevets et la diffusion de renseignements sur les brevets en Inde, la deuxième avait trait aux utilisations des renseignements sur les brevets, à l'administration des droits de propriété industrielle et à la lutte contre la fraude en la matière, tandis que la troisième portait sur les procédures relatives aux marques de commerce et sur les marques de service. En outre, l'Office des brevets du Royaume-Uni a accueilli à trois reprises des fonctionnaires et cadres indiens. Ces visites, organisées par l'OMPI et financées par le PNUD, doivent permettre aux intéressés d'étudier la manière dont les services d'information sur les brevets sont fournis au Royaume-Uni et l'informatisation de l'examen des marques de commerce.

e) Singapour

Aide à la Direction de l'enregistrement pour les questions relatives aux contrefaçons.

f) Autres pays d'Asie

Le personnel de l'Office des brevets du Royaume-Uni a présenté des exposés dans plusieurs pays: Brunéi (marques de commerce), Indonésie, Singapour, Thaïlande, Laos, Pakistan, Népal et Sri Lanka (informations sur les brevets et marques de commerce).

g) Services d'information sur les brevets de l'OMPI pour les pays en développement

Dans le cadre de ce programme, des rapports de recherche approuvés par une administration publique du pays dans lequel la procédure est engagée sont remis à l'OMPI, qui les fait parvenir aux offices de la propriété industrielle, lesquels effectuent gratuitement les formalités. Le Royaume-Uni a rejoint en 1994 le réseau des offices participants, qui comprend notamment les offices australien, autrichien, français, allemand, japonais, russe, suédois, ainsi que l'Office européen des brevets. Il s'engage actuellement à présenter entre 15 et 25 rapports de recherche par an et à établir entre deux et cinq monographies techniques. L'Office des brevets du Royaume-Uni fournit aussi gratuitement des exemplaires des documents de brevets et, à prix réduits, les disques compacts (CD-ROM), ESPACE-UK et monographies commandés par l'OMPI pour les pays en développement.

h) Accords de coopération

Un accord a été signé avec la Slovénie aux termes duquel les brevets accordés par le Royaume-Uni peuvent être réenregistrés en Slovénie; un accord est aussi en négociation avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO).

i) Documentation

L'Office des brevets du Royaume-Uni a collaboré à la fourniture de documentation et de modules de formation aux centres d'information de pays en développement.

j) Formation en matière de droit d'auteur

En collaboration avec l'OMPI et le Conseil britannique du droit d'auteur, le Département du droit d'auteur de l'Office des brevets du Royaume-Uni a participé, par le biais de contributions financières et d'envoi de conférenciers, à des cours de formation sur les principes modernes du droit d'auteur destinés aux fonctionnaires de pays en développement. Le prochain cours de formation doit avoir lieu à l'automne de 1996.

k) Visites

Le Royaume-Uni continue à accueillir à Newport et à Londres des fonctionnaires de nombreux pays. En 1994-1995, l'Office des brevets du Royaume-Uni a accueilli des visiteurs de plusieurs pays, dont les pays membres de l'ANASE, la Roumanie, l'Inde, la Lituanie, la Chine, l'Iran, la Turquie et la Bulgarie.

ANNEXE I

ACTIVITES DE L'OFFICE DES BREVETS DU ROYAUME-UNI EN 1994 DANS
LE DOMAINE DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
(Principales activités)

Date(s)	Objet/Modalité	Lieu	Pays bénéficiaire	En association avec
28 février-4 mars	Voyage d'étude - administration des marques de commerce	Office des brevets du Royaume-Uni	Chine	OMPI
Mars (10 jours)	Mission consultative - élaboration de matériel d'information destiné au public	Inde	Inde	PNUD
Mars	Elaboration de matériel d'information audiovisuel et de brochures concernant les services d'information sur les brevets	Inde	Inde	PNUD
21 mars (un mois)	Expert - administration et gestion des marques de commerce	Indonésie	Indonésie	PNUD
7-8 avril	Atelier national sur les marques de commerce	Indonésie	Indonésie	CE
11 avril (deux semaines)	Expert - formation en cours d'emploi concernant la classification et l'examen des marques de commerce	Indonésie	Indonésie	CE
Avril (un mois)	Mission de suivi - administration de brevets	Indonésie	Indonésie	PNUD
Mai (2-3 semaines)	Bourse - recherche d'informations techniques sur les brevets et de documentation relative aux brevets	Office des brevets du Royaume-Uni	Inde	PNUD
Mai (un mois)	Mission de suivi - automatisation	Indonésie	Indonésie	PNUD
Mai (une semaine)	Conférencier - séminaire régional sur la lutte contre la fraude en matière de droits de propriété intellectuelle	Bangkok	Thaïlande	CE
Mai (deux semaines)	Formation - recherche et examen en matière de marques de service	Bangkok	Thaïlande	CE

Date(s)	Objet/Modalité	Lieu	Pays bénéficiaire	En association avec
4-6 mai	Conférencier - séminaire national sur le système des brevets, Singapour	Singapour	Singapour	Singapour/FIT
Mai (deux semaines)	Mission consultative itinérante - mise en place dans les entreprises d'un département de la propriété intellectuelle	Inde, Pakistan, Sri Lanka	Activité régionale	PNUD
Juin	Des entreprises privées britanniques reçoivent des dirigeants de petites et moyennes entreprises	Royaume-Uni	Activité régionale	PNUD
Troisième semaine de juin (deux jours)	Voyage d'étude pour les conférenciers	Office des brevets du Royaume-Uni	Indonésie	PNUD
8-10 juin	Séminaire sur la comparaison des régimes internationaux de propriété intellectuelle	Indonésie	Indonésie	CE
25 juillet-5 août (un ou deux jours)	Conférencier - informations sur les brevets, documentation relative aux brevets et technologies nouvelles	Colombo (cours)	Activité régionale	PNUD
25 juillet-19 août	Experts - formation en cours d'emploi concernant l'examen des brevets et des marques de commerce	Indonésie	Indonésie	PNUD
5-16 septembre	Bourse - administration des marques de commerce	Office des brevets du Royaume-Uni	ANASE	CE
Septembre (deux semaines)	Voyage d'étude - services d'information sur les brevets	Office des brevets du Royaume-Uni	Inde	PNUD
Septembre-octobre	Expert - séminaires itinérants sur les marques de commerce, les brevets et la lutte contre la fraude en la matière	Indonésie	Indonésie	PNUD
13-15 septembre	Voyage d'étude - gestion	Office des marques de commerce du Royaume-Uni	Inde	PNUD
Septembre-octobre	Voyage d'étude	Office des brevets du Royaume-Uni	Bhoutan	OMPI

Date(s)	Objet/Modalité	Lieu	Pays bénéficiaire	En association avec
Octobre	Voyage d'étude - informatisation des marques de commerce	Office des brevets du Royaume-Uni	Malaisie	PNUD
Octobre	Atelier sur la fonction d'agent de brevets - formation des agents de brevet et réglementation applicable à ces derniers	République de Corée	Activité régionale	PNUD
Octobre	Atelier sur la fonction d'agent de brevets - formation des agents de brevet et réglementation applicable à ces derniers	Manille	Philippines	OMPI
Octobre	Spécialiste de l'information commerciale en mission dans six pays membres de l'ANASE et chargé d'élaborer du matériel de promotion concernant les marques de commerce	ANASE	ANASE	CE
Octobre	Conférencier - séminaire itinérant	Inde	Inde	PNUD
20-26 octobre	Bourse - marques de commerce	Office des brevets du Royaume-Uni	Inde	PNUD
9-11 novembre	Conférencier - caractéristiques du régime de licences dans le domaine de la biotechnologie	Inde	Inde	PNUD
Novembre	Conférencier - séminaire sur les inventions universitaires	Chine	Chine	PNUD
Novembre (trois jours)	Accueil de hauts responsables à une réunion de consultation sur les traités internationaux	Office des brevets du Royaume-Uni	Thaïlande, Inde, Pakistan	PNUD
Deuxième quinzaine	Spécialiste du droit de la propriété intellectuelle et de l'administration des droits de propriété intellectuelle	Papouasie- Nouvelle- Guinée et Nauru	Papouasie- Nouvelle- Guinée et Nauru	PNUD
Deuxième quinzaine	Conférencier - séminaire sous-régional de la SOPAC	Nouvelle- Zélande	Activité sous-régionale	OMPI

ANNEXE II

ACTIVITES DE L'OFFICE DES BREVETS DU ROYAUME-UNI EN 1995 DANS
LE DOMAINE DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
(Principales activités)

Date(s)	Objet/Modalité	Lieu	Pays bénéficiaire
6-7 mars	Voyage d'étude	Office des brevets du Royaume-Uni	Iran
14-16 mars	Séminaire - petites et moyennes entreprises	Karachi	Pakistan
5-9 avril	Voyage d'étude	Office des brevets du Royaume-Uni	Iran
17 avril-5 mai	Mission d'experts - manuel d'utilisation des marques de commerce et marques de service	Bombay	Inde
24-28 avril	Séminaire et mission d'experts - propriété industrielle	Kathmandou	Népal
Mai	Séminaire sur la propriété intellectuelle	Laos	Laos
24 avril-6 mai	Mission d'experts - dessins industriels	Kuala Lumpur	Malaisie
12-15 juin	Voyage d'étude - informatisation et reproduction des marques de commerce	Office des brevets du Royaume-Uni	Inde
10-21 juillet	Mission d'experts - marques de commerce	Bombay	Inde
10-12 juillet	Séminaire	Téhéran	Iran
24 juillet-4 août	Cours - marques de commerce	Colombo	Activité régionale
4-13 septembre	Mission d'experts - marques de commerce	Bombay	Inde
14-29 septembre	Séminaire itinérant	Cinq villes	Inde
Deuxième quinzaine d'octobre	Séminaire	République de Corée	Activité régionale
Information sur les brevets et environnement			
Octobre/novembre	Mission d'experts - Loi sur les dessins industriels	Kuala Lumpur	Malaisie